



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE



Avenant n°1 à la Convention de DSP pour la gestion et l'exploitation des Accueils de Loisirs Périscolaires et des Accueils de Loisirs sans Hébergement du 1er septembre 2025 au 31 août 2030

Article 1

La section « Pendant les périodes scolaires » de l'Article 10-1 « Jours et horaires de service » de la Convention de DSP du 3 juillet 2025 est modifiée comme suit :

Les accueils de Bouxwiller, de Dossenheim-sur-Zinsel, d'Obermodern, et de Wingen-sur-Moder sont ouverts à l'année, 4 jours par semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- pendant la pause méridienne de midi de chaque école avec un minimum d'ouverture de 1h30
- le soir après la fermeture des écoles jusqu'à 18h30

Les accueils d'Ingwiller et de Petersbach sont ouverts à l'année, 5 jours par semaine : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis :

- pendant la pause méridienne de midi avec un minimum d'ouverture de 1h30
- le soir après la fermeture de l'école jusqu'à 18h30
- le mercredi de 8h à 18h

Ces horaires adaptés en fonction des horaires pratiqués par les différentes écoles seront susceptibles de variation.

Article 2

Les autres articles de la Convention de DSP du 3 juillet 2025 restent inchangés

Bouxwiller, le

Le Président de la Communauté de Communes
de Hanau-La Petite Pierre

Patrick MICHEL

Le Président de l'Association Générale des Familles
du Bas-Rhin

Christian HEYD